



**Direction Départementale des  
Territoires  
Service Planification Risques Eau Nature**

**ARRETE N°36-2020-01-22-001 du 22 janvier 2020  
abrogeant l'arrêté n° 36-2019-12-04-0001 du 04 décembre 2020 portant limitation de certains usages  
de l'eau dans l'ensemble du département de l'Indre avec un maintien à l'état d'alerte**

**Le Préfet,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu le code de l'environnement ;**

**Vu le Code civil ;**

**Vu le code de la santé publique ;**

**Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Loire-Bretagne approuvé le 18 novembre 2015 ;**

**Vu l'arrêté préfectoral n°36-2018-06-15-014 du 15 juin 2018 définissant les seuils d'alerte et de crise des cours d'eau du département de l'Indre et les mesures de limitation ou suspension provisoires des prélèvements d'eau ;**

**Vu l'arrêté préfectoral n°36-2019-12-04-001 du 04 décembre 2019 portant limitation de certains usages de l'eau dans le département de l'Indre avec un maintien à l'état d'alerte ;**

**Vu la circulaire du 18 mai 2011 relative aux mesures exceptionnelles de limitation ou de suspension des usages de l'eau en période de sécheresse ;**

**Considérant que, durant la période d'étiage, des mesures préventives de sensibilisation, de surveillance et de limitation provisoire de l'eau sont nécessaires pour assurer la gestion globale de la ressource en eau, sauvegarder les usages de l'eau prioritaires et préserver les milieux aquatiques ;**

**Considérant la situation hydrologique de certains cours d'eau et des nappes aquifères, constatée à partir des mesures des stations automatisées de la D.R.E.A.L. ;**

**Considérant que, dans ces conditions, il convient de mettre fin aux mesures de limitation ou de suspension ;**

**Considérant l'avis des membres de l'Observatoire des Ressources en Eau réunis en date du 22 janvier 2020 validant l'abrogation de l'arrêté n°36-2019-12-04-0001 du 4 décembre 2019 ;**

**Sur proposition de la directrice départementale des territoires ;**

## **ARRETE :**

### **ARTICLE 1er : ABROGATION**

L'arrêté n°36-2019-12-04-001 du 04 décembre 2019 portant limitation de certains usages de l'eau dans le département de l'Indre avec un maintien à l'état d'alerte est abrogé.

### **ARTICLE 2 : AFFICHAGE**

Outre la possibilité d'être consulté sur le site Internet des Services de l'Etat dans l'Indre (<http://www.indre.gouv.fr/Publications/Loi-Sur-l-Eau-et-Les-Milieus-Aquatiques/Gestion-des-etiages/Arretes-de-restriction>), le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et affiché sans délai dans chaque mairie des communes concernées en un lieu facilement accessible au public et dont mention sera insérée en caractères apparents dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

### **ARTICLE 3 : RECOURS**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Préfet de l'Indre, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage en mairie.

Il peut également être déféré auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois à compter de sa publication dans le recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Indre.

### **ARTICLE 4 : EXECUTION**

Madame la secrétaire générale de la préfecture de l'Indre, Madame la directrice départementale des territoires, les agents assermentés au titre de l'article L 216-3 du code de l'environnement et les maires des communes concernées par la présente dérogation, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

La Directrice Départementale  
des Territoires

A purple ink signature of Florence Cottin, written in a cursive style, is placed over the printed name.

Florence COTTIN